

CAHIER DE RECHERCHE

Les commémorations historiques nationales au Québec.

Recommandations pour
une politique d'envergure.

par Charles-Philippe Courtois,
docteur en histoire et chercheur associé à
l'Institut de recherche sur le Québec

Janvier 2011

RÉSUMÉ

EN 1998, LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC recommandait que le Québec se dote d'une politique de commémoration et développe un programme commémoratif. Ces recommandations sont malheureusement restées lettre morte, si bien que la célébration ou la commémoration de dates charnières de notre histoire, comme le 400^e anniversaire de la fondation de la Capitale et le 250^e anniversaire de la Conquête, furent des fiascos sur le plan de la mémoire. Après avoir défini les commémorations, leurs finalités et la diversité des types de manifestations commémoratives, nous examinons les politiques et les agences mettant en valeur le patrimoine national et la mémoire nationale en les articulant à une politique de commémoration en France, aux États-Unis, du gouvernement fédéral canadien, mais aussi plus succinctement les cas de l'Irlande, de l'Espagne et du gouvernement régional catalan. Il s'agit ensuite de dresser l'état des lieux au Québec. En comparaison, le Québec fait peu en matière de commémorations ce qui ne concorde pas avec ses prétentions nationales historiques. Nous recommandons donc l'adoption d'une politique de commémoration d'envergure en trois points. Premièrement, l'élaboration d'un cérémonial d'État pour les jours fériés à caractère commémoratif, à commencer par la Fête nationale. Deuxièmement, la création d'une commission indépendante chargée de répertorier les commémorations à l'échelle du territoire qui permettrait d'encourager et d'établir une liste à l'avance des commémorations à souligner. Troisièmement, la création d'un organisme dédié à la mise en valeur des sites et monuments patrimoniaux et historiques et la création de monuments commémoratifs qu'on pourrait nommer « Patrimoine Québec ».

NOTICE BIOGRAPHIQUE

CHARLES-PHILIPPE COURTOIS est professeur au Collège militaire royal de Saint-Jean, établissement préuniversitaire et universitaire, où il enseigne l'histoire. Auteur de *La Conquête : une anthologie*, il codirige *l'Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois* dont le 1^{er} tome vient de paraître chez VLB. Docteur en histoire de l'Institut d'Études politiques de Paris (2007) et de l'UQAM (2008), sa thèse s'intitule *Trois mouvements intellectuels québécois et leurs relations françaises : l'Action française, La Relève et La Nation (1917-1939)*. Spécialiste d'histoire intellectuelle, il a publié plusieurs articles et chapitres de livres sur l'histoire des idées et des intellectuels aux époques moderne et contemporaine, ainsi que de nombreux essais. Il est également intervenu à plusieurs reprises dans les débats au sujet de l'enseignement de l'histoire au Québec, en particulier avec un cahier de recherche de l'IRQ.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Notice biographique	1
INTRODUCTION	3
I. DÉFINITIONS : FINS ET MOYENS	7
Nature et objectifs	8
Les moyens ou de la variété des commémorations	11
La variété des commémorations	12
II. COMPARAISONS	13
La France	13
Les États-Unis d'Amérique	16
Le Canada	18
Autres exemples	19
Conclusion	21
III. L'ÉTAT DES LIEUX	22
Les célébrations nationales	23
Les lieux de mémoire	25
IV. RECOMMANDATIONS	29
Un cérémonial d'État pour la Fête nationale et les commémorations annuelles	29
Une Commission québécoise des commémorations nationales	30
Sites historiques : une agence québécoise du patrimoine	32
RÉFÉRENCES	34

Le Comité scientifique de l'Institut de recherche sur le Québec s'assure de la rigueur de la démarche et des méthodes utilisées dans le cadre des projets de recherche qu'il finance. Cependant, l'Institut décline toute responsabilité quant aux propos tenus et opinions exprimées par les auteurs.

LES COMMÉMORATIONS HISTORIQUES NATIONALES AU QUÉBEC. RECOMMANDATIONS POUR UNE POLITIQUE D'ENVERGURE¹

INTRODUCTION : « JE ME SOUVIENS »

Au cours des cinq dernières années, la question de la mémoire nationale et celle corrélée du patrimoine national se sont posées avec une acuité plus grande. En 2006 éclatait un scandale au sujet du nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada au secondaire, rebaptisé *Histoire et éducation à la citoyenneté*². En novembre 2010, une étude de la Fondation Lionel-Groulx montrait qu'au mieux 5 % des étudiants du cégep avaient suivi un cours d'histoire du Québec en 2008-2009 (pour un très faible nombre de cours sur le Québec en général, hormis la littérature québécoise), et au mieux 25 % de cégépiens achevaient leur cursus collégial en ayant suivi un cours d'histoire générale³. Au même moment, *Le Devoir* révélait que les Archives nationales du Québec ne faisaient rien pour récupérer de nombreux et importants documents ou manuscrits du régime français dérobés au fil du XX^e siècle, dans les

magasins de l'institution et intégrés à diverses collections nord-américaines. Qui plus est, BaNQ n'y voyait aucune pertinence pour l'histoire du Québec, sans égard pour la place qui revient à la Nouvelle-France dans notre patrimoine. Citons les propos de la directrice du Centre d'archives de Québec, Suzanne Provost, rapportés dans

La période allant de 2005 à 2010 fut également marquée par de grandes dates anniversaires dans l'histoire du Québec : 400^e anniversaire de la fondation de Québec en 2008, 250^e anniversaire de la Conquête en 2009-2010, 50^e anniversaire de la Révolution tranquille en 2010. Sur le plan de la commémoration historique et de la mémoire nationale, il ne nous semble pas exagéré de dire qu'aucune de ces dates anniversaires ne fut commémorée avec succès.

Le Devoir : « Suzanne Provost a expliqué qu'il a été convenu d'abandonner toutes démarches pour récupérer le manuscrit ou poursuivre les fautifs (...) Mme Provost juge qu'il est plus pertinent que le document reste à La Nouvelle-Orléans. "Cette décision a été prise après une analyse du contenu du document en 2008. Ça n'apportait rien à l'histoire du Québec" »⁴.

Le patrimoine bâti québécois, en particulier religieux, était en déshérence. Ainsi, lorsque la Bibliothèque nationale du Québec transféra son siège à la Grande Bibliothèque, avec la Bibliothèque centrale de la ville de

¹ L'auteur tient à remercier Myriam d'Arcy pour son travail d'auxiliaire de recherche, ainsi que les membres du comité scientifique et les directeurs de l'IRQ pour leurs commentaires avisés qui ont aidé à bonifier cette étude.

² À cet effet, on pourra notamment consulter le cahier de recherche de l'IRQ rédigé par C.-P. Courtois, *Le nouveau cours d'histoire du Québec au secondaire : l'école québécoise au service du multiculturalisme ?* publié en 2009.

³ Voir « L'histoire au Québec, une espèce menacée ? » sur le site de Canoë, article du 24 novembre 2010 : <http://lcn.canoe.ca/lcn/infos/national/archives/2010/11/20101124-181956.html> et Lisa-Marie Gervais « Cégeps : l'histoire en voie de disparition », *Le Devoir*, 25 novembre 2010. On peut trouver l'étude de Gilles Laporte et Myriam D'Arcy, *Je ne me souviens plus*, Fondation Lionel-Groulx, novembre 2010 sur le site de la Coalition pour l'histoire : http://www.coalitionhistoire.org/sites/default/files/RECHERCHE_VERSION_FINALE.pdf

⁴ Isabelle Paré, « Des documents volés revendus aux enchères », *Le Devoir*, 24 novembre 2010.

Montréal, les deux édifices patrimoniaux qui abritaient chacun de ces deux établissements (la bibliothèque Saint-Sulpice, rue Saint-Denis et l'édifice, rue Sherbrooke) furent abandonnés en tant que bibliothèques, ce qui s'appuie à une perte assurée de patrimoine. La ville et l'État n'avaient rien prévu à cet effet, alors qu'on peut noter les besoins de l'UQAM et d'arrondissements voisins. Quant au patrimoine religieux, la ville de Québec et l'État québécois laissèrent s'effectuer la destruc-

[...] le Québec peut-il s'inspirer des pratiques qui prévalent en la matière dans d'autres pays occidentaux? Quelles sont les pratiques et les politiques de commémoration en vigueur ailleurs, en particulier en France, aux États-Unis et au niveau du gouvernement fédéral du Canada? Quels devraient être les objectifs et les moyens mobilisés pour mettre en place une politique de commémoration digne de ce nom au Québec?

tion de l'église Saint-Vincent-de-Paul, sans permis, puis acceptèrent un projet immobilier visant l'arasement du couvent et de la chapelle des Franciscains, tandis que le Musée national du Québec lui-même développait un plan d'expansion visant la destruction du couvent dominicain qui le jouxte. En 2010, l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus, à Montréal, et son monumental orgue Casavant, allaient être vendus par l'Église et démantelés suscitant l'indifférence, initialement, du ministère de la Culture. Sa mission est pourtant d'assurer l'épanouissement de la culture québécoise et la préservation de son patrimoine.

La période allant de 2005 à 2010 fut également marquée par de grandes dates anniversaires dans l'histoire du Québec : 400^e anniversaire de la fondation de Québec en 2008, 250^e anniversaire de la Conquête en 2009-2010, 50^e anniversaire de la Révolution tranquille en 2010. Sur le plan de la commémoration historique et de la mémoire nationale, il

ne nous semble pas exagéré de dire qu'aucune de ces dates anniversaires ne fut commémorée avec succès. On ne peut affirmer que la nation se soit rassemblée dans une commémoration à contenu historique à propos de ces anniversaires⁵. La fondation de Québec fut célébrée par une série de festivités volontairement confinées à une dimension la plus locale possible, strictement et uniquement « festive » et sans référence à la mémoire nationale. La commémoration de la Conquête donna lieu à un fiasco lorsqu'il

s'avéra que le seul projet d'envergure était une reconstitution des batailles des plaines d'Abraham et de Sainte-Foy pilotée par un organisme de Parcs Canada qui pé-

chait, du moins dans sa présentation, par « jovialisme », sans référence au conflit dans sa globalité⁶. Cette présentation, ayant soulevé un tollé dans divers milieux, et ce, après que le chef du gouvernement québécois ait exprimé son intention de ne pas y participer, eut vite raison des préparatifs. L'État québécois demeura absent de toute commémoration de ces événements déterminants de 1759-1760. Enfin, la commémoration de la Révolution tranquille n'atteignit pas une dimension nationale : pour l'essentiel, d'éminents artisans de la Révolution tranquille furent décorés à l'Assemblée nationale d'une médaille frappée pour l'occasion et un cycle de conférences (méritoire) fut organisé à la Grande Bibliothèque. Quelques autres événements furent organisés, mais on ne peut pas dire que la nation québécoise a communiqué dans de grandes cérémonies

⁵ Le Moulin à paroles fut un des rares événements grand public à essence historique de la période. On notera que son organisation relevait de la société civile.

⁶ On pourra lire à ce sujet le dossier de la revue *L'Inconvénient*, no 38, « La bataille des plaines d'Abraham n'a pas eu lieu ».

commémoratives de cet événement marquant. Cela n'offre aucune commune mesure avec les bicentennaires de la Révolution américaine ou de la Révolution française en 1976 et 1989, ni même avec le centenaire de la Confédération en 1967 qui, quoique célébré de façon moins historique à notre connaissance, fut souligné notamment avec la tenue de l'Expo 67.

Il ressort de tout ce qui précède un sérieux et grave manque de vision de la part de ceux qui devraient piloter la commémoration nationale et la mise en valeur du patrimoine national au Québec, tant à la tête du gouvernement québécois que dans les deux plus grandes villes ou les administrations de l'État dont c'est la mission : le ministère de la Culture, les Archives nationales et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport.

En 1998, la Commission des biens culturels du Québec produisit un rapport intitulé *Pour une politique de commémoration au Québec*⁷. Une des réflexions qui en émane est la suivante : « *Dans le domaine de la commémoration, cependant, il n'y a aucune vision. Une négligence a engendré une superposition de pratiques incohérentes. Il est donc nécessaire de créer, au même titre que les autres gouvernements, une politique de commémoration adaptée aux besoins de notre peuple et de notre époque.* »

Dans ce rapport, la Commission des biens culturels émettait une recommandation principale, soit la création d'une politique québécoise des commémorations. La Commission y examina d'abord sommairement les principes et les structures gérant, les politiques de commémoration en France, aux États-Unis et au Canada et au Québec. Elle

dégage essentiellement une différence entre la France et les pays anglo-saxons (États-Unis, Angleterre, Australie, gouvernement fédéral), où la politique de commémoration est moins autonome et plus reliée aux agences de gestion des sites patrimoniaux, et fit ressortir l'inaction de l'État québécois en la matière. Elle proposait un plan d'action qui favorisait la création d'une structure d'encadrement, relevant de la Commission des biens culturels, qui développerait un « plan-cadre de l'histoire nationale » qui servirait à situer les commémorations choisies, la création d'un inventaire national des lieux de mémoire et enfin un calendrier national des commémorations pour établir un programme commémoratif. À court terme, elle proposait l'élaboration d'un programme commémoratif simplifié.

Malheureusement, le souhait exprimé par la Commission est resté lettre morte et son constat reste toujours valide aujourd'hui. Nous recommandons également la création d'une politique de commémoration, mais nos recommandations se distingueront sur plusieurs points.

Pour une nation dont la devise est « Je me souviens », cela est pour le moins consternant. Il apparaît pertinent, à l'heure actuelle, pour encourager la concrétisation d'une véritable politique de commémoration au Québec, de revenir sur les questions qu'il était déjà pertinent de poser en 1998 : le Québec peut-il s'inspirer des pratiques qui prévalent en la matière dans d'autres pays occidentaux? Quelles sont les pratiques et les politiques de commémoration en vigueur ailleurs, en particulier en France, aux États-Unis et au niveau du gouvernement fédéral du Canada? Quels devraient être les objectifs et les moyens mobilisés pour mettre en place une politique de commémoration digne de ce nom au Québec?

⁷ Commission des biens culturels du Québec, *Pour une politique de commémoration au Québec*, Québec, août 1998.

La France, les États-Unis et le Canada sont certes les principaux exemples que nous examinerons. Il ne sera cependant pas dépourvu d'intérêt de tourner notre regard vers d'autres États occidentaux, ce que nous ferons plus succinctement. En étudiant ces modèles, en dégagant à la fois les lacunes des pratiques québécoises en matière de commémoration et ce qu'il serait envisageable et souhaitable de mettre en place,

nous serons en mesure d'émettre quelques recommandations pratiques et d'ébaucher quelques lignes directrices pour l'élaboration d'une véritable politique de commémoration au Québec. Au préalable, toutefois, nous reviendrons sur ce qu'est une commémoration, sa fonction et ses objectifs généraux, et la fonction et les objectifs généraux d'une politique nationale de commémorations au Québec tout particulièrement.

I. DÉFINITIONS : FINS ET MOYENS

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre est dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage que l'on a reçu indivis. L'homme, messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est d'entre tous le plus légitime : les ancêtres nous ont fait ce que nous sommes. Un passé héroïque, de grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple.

Ernest Renan⁸

Cette citation célèbre tirée de *Qu'est-ce qu'une nation?* d'Ernest Renan nous rappelle le rôle central de la mémoire dans la constitution d'une nation. C'était vrai de l'antique unité ethnique du peuple, c'est encore plus vrai de l'unité politique moderne de la nation qui s'est imposée avec l'État-nation et qui englobe une vaste multitude d'hommes partageant une culture publique commune et des institutions politiques autonomes (un État).

Depuis la Confédération, l'État provincial du Québec est présenté comme l'État dont disposent les Canadiens français, peuple fondateur qui y constitue la forte majorité, et pour qui il a été rétabli, après l'expérience du Canada-Uni. Depuis la Révolution tranquille, il s'est encore plus expressément affirmé et défini comme l'État national des Québécois, comme l'explicite la nouvelle appellation de son assemblée, l'Assemblée nationale du Québec.

Aucune nation n'existe sans mémoire nationale. Le but des commémorations est bien sûr d'entretenir cette mémoire. Dans le cas d'États divisés politiquement et idéologiquement comme la France, les États-Unis

et le Canada, la commémoration cherche en particulier à fédérer le plus grand nombre possible autour d'un destin commun, tout en exaltant, pour les deux premiers, la grandeur et l'universalité nationales. Dans le cas du Québec, il est évident que la volonté de rassembler se teintera d'une attention toute particulière à l'égard de la perpétuation de la nation qui a toujours semblé poser un défi, à tout le moins à partir de la Conquête

Aucune nation n'existe sans mémoire nationale.
Le but des commémorations est bien sûr
d'entretenir cette mémoire.

britannique de la colonie du Canada. Aussi, le Québec qui aime affirmer officiellement qu'il est plus qu'une simple province, mais bien un État-nation (fédéré) et dont la majorité des citoyens considère depuis longtemps qu'ils forment une nation, se doit-il, pour être conséquent, d'accorder à la mémoire nationale l'importance qui lui incombe par de véritables politiques de commémoration d'une part, et de patrimoine de l'autre (en complément de l'histoire scolaire et de la recherche en histoire). Comme y réfère le concept de « lieu de mémoire »,

⁸ Ernest Renan, *Qu'est-ce que la nation ?*, Paris, Mille et une nuits, 1997 (1882), p. 31.

commémoration et patrimoine sont liés. Certes, la question du patrimoine dépasse celle de la commémoration, mais nous nous contenterons, dans le cadre de cette étude, de l'aborder sous cet angle.

Tel que développé par Pierre Nora dans « Les lieux de mémoire », le concept de lieu de mémoire a été défini en référence à des lieux concrets marqués de symboles officiels de la mémoire collective (monuments commémoratifs, monuments historiques classés, lieux marqués d'une plaque commémorative, etc.) à des notions abstraites quand la mémoire s'attache à un personnage historique, un événement, une institution, une fête officielle, voire une devise. De même, la notion de patrimoine a évolué à la fin du XX^e siècle pour dépasser le strict patrimoine matériel, puisqu'on parle désormais également, dans les politiques du patrimoine⁹, de « patrimoine immatériel », ce qui peut, par exemple, faire référence à une coutume ou une pratique. Entre les deux, on retrouvera la valorisation d'un paysage résultant d'une histoire à titre de patrimoine. Dans le cadre de cette étude, nous nous concentrons sur l'importance des lieux de mémoire physiques, donc du patrimoine matériel, dans l'articulation

d'une véritable politique nationale de commémoration.

Du reste, le législateur québécois a déjà signalé le lien fort qui unit patrimoine et mémoire, dans la loi sur le développement durable qui inclut une disposition sur la pro-

[...] le concept de lieu de mémoire a été défini en référence à des lieux concrets marqués de symboles officiels de la mémoire collective (monuments commémoratifs, monuments historiques classés, lieux marqués d'une plaque commémorative, etc.) à des notions abstraites quand la mémoire s'attache à un personnage historique, un événement, une institution, une fête officielle, voire une devise.

tection du patrimoine culturel, défini comme suit : « *le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci, de génération en génération, et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes et de la fragilité qui le caractérisent.*¹⁰ » Nous pensons que pour ce faire, il serait approprié que le Québec se dote d'une agence dédiée à ces questions, comme nous l'exposerons en dernière partie.

Nature et objectifs

Qu'est-ce qu'une commémoration? Une commémoration est un rituel, une cérémonie, une manifestation publique (officielle, savante, artistique, solennelle ou autre) à travers laquelle une communauté

se remémore un événement ou une personnalité qui a eu une influence marquante sur la destinée collective et dont elle juge pertinent de transmettre la mémoire. Ce n'est pas nécessairement une célébration : tout

⁹ On peut consulter sur ce sujet Dominique Audrerie, *La notion et la protection de patrimoine*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997.

¹⁰ V.R.Q., chap.D-8.1.1, article 6k : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html

dépend de l'événement commémoré. Relevons, par contre, que les commémorations liées à un personnage en sont une, plus généralement¹¹.

Il faut entendre « événement » au sens large : ce peut être un événement ponctuel classique, au sens traditionnel de l'histoire événementielle (telle la Révolution tranquille), ou un événement lié à l'histoire sociale et donc, moins ponctuel. Donnons comme exemples le défrichement d'une région ou la pratique d'un métier ayant été déterminant dans la destinée d'une collectivité, ce à un moment fondateur ou sur une longue durée (par exemple la drave dans les Hautes-Laurentides et la Haute-Gatineau).

L'objectif, la transmission d'une mémoire nationale par des manifestations favorisant le rassemblement de la nation, implique donc une perspective d'avenir. La fortification de la mémoire collective que vise la commémoration doit non seulement servir dans le présent, mais aussi favoriser la continuation d'une histoire, l'avenir d'une collectivité. Le but d'une commémoration nationale est ainsi indissociable de l'avenir d'un peuple, en l'occurrence l'avenir national des Québécois. Il s'agit alors de faire connaître un patrimoine national, de cultiver « une fierté justifiée pour nos devanciers », pour reprendre les termes de la Commission des biens culturels dans son étude déjà citée, et ce, pour le bien de la collectivité nationale. Nous l'avons mentionné, ce qui est commémoré touche directement la collectivité : il

peut s'agir d'une « grande date » de l'histoire nationale, d'une fondation, d'une pratique de longue durée et fondatrice, comme de la contribution remarquable d'un « grand homme » ou d'une personne qui s'est distinguée dans un domaine d'activité précis.

En somme, la commémoration a pour fonction de répondre à un enjeu immédiat qui est

La fortification de la mémoire collective que vise la commémoration doit non seulement servir dans le présent, mais aussi favoriser la continuation d'une histoire, l'avenir d'une collectivité.

de fédérer les membres de la nation autour de références collectives grâce au renforcement de la mémoire nationale. Cette communion dans le présent est le pivot du passé vers l'avenir de ce peuple.

Revenons sur les propos d'Ernest Renan cités en exergue. Renan poursuit ainsi son argumentation dans ce discours célèbre : « *Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser : avoir souffert, joui, espéré ensemble [...] voilà ce qu'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Je disais tout à l'heure : "avoir souffert ensemble"; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun.* »

Ces propos sont riches de réflexion pour la situation québécoise. Les souvenirs communs doivent pouvoir réunir tous les citoyens du Québec autour de la mémoire de la destinée nationale, par-delà même les origines diverses voire la langue, ce qui n'a rien de gagné d'avance ici. Rappelons que dans le cas français comme dans le cas américain, cela s'est fait sans ambiguïté autour de la langue nationale et du destin de la

¹¹ Au-delà de la définition du *Grand Larousse*, on pourra consulter à ce sujet la définition avancée par Pierre Nora dans « Métamorphose de la commémoration » sur le site du Ministère de la Culture française : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2000/metamorp.htm>; le mémoire de la Commission des biens culturels du Québec, *Pour une politique de commémoration au Québec*, Québec, août 1998; ainsi que le site « Chemins de mémoire » du Ministère de la Défense français qui fait la promotion (touristique) des sites reliés aux patrimoines militaires : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/commemoration.html>

culture (majoritaire) qui lui est associée. Notons que les gloires seules ne sont pas à retenir : il faut aussi revenir sur les épreuves nationales. C'est donc dire qu'une véritable politique de commémoration ne pourra choisir uniquement de grandes réussites. Cela implique d'avoir le courage de commémorer correctement des événements qui gênent peut-être plus aujourd'hui que telle

Les souvenirs communs doivent pouvoir réunir tous les citoyens du Québec autour de la mémoire de la destinée nationale, par-delà même les origines diverses voire la langue, ce qui n'a rien de gagné d'avance ici.

ou telle réussite, à l'instar de la Conquête, de l'Union, etc. Aussi ne saurait-on imaginer une politique de commémoration digne de ce nom au Nouveau-Brunswick ou en Louisiane qui ferait abstraction du Grand Dérangement. Nous verrons que la République d'Irlande a choisi récemment de créer une Journée nationale de commémoration de la Grande famine.

Ceci étant, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore est essentiel à l'idéal national, à la conscience nationale. Or, au Québec, les grandes choses à faire ensemble ne paraissent pas toujours pouvoir fédérer de manière évidente lorsqu'il est question des enjeux constitutionnels : c'est-à-dire lorsqu'ils sont exposés sur le plan du statut politique. Il en est par contre d'autres qui le sont (fédératrices) : les luttes pour les droits de la nation dite « canadienne », puis canadienne-française et enfin québécoise, pour les droits du français, la résistance à l'assimilation, la démocratie, notamment la défense de l'autonomie démocratique des Québécois (et pas seulement des règles démocratiques à l'échelle pancanadienne). Ces grandes choses faites ensemble et à faire seraient ainsi davantage rassembleuses lorsque centrées et exposées

sur le plan de la défense de la démocratie, y compris de l'autodétermination démocratique (nous y reviendrons en évoquant la Journée nationale des patriotes).

Dans le cas du Québec, ces enjeux sont tout à la fois des épreuves et des gloires, en ce sens que dans sa volonté de les défendre et d'en arracher la reconnaissance, le Québec a traversé plusieurs épreuves qui renvoient à

une forme de gloire, celle de les avoir surmontées avec succès au cours des siècles : l'Acte de Québec, à l'encon-

tre de 1763; le gouvernement responsable et la restauration du français en 1848 puis la restauration de la province de Québec en 1867, à l'encontre de l'Union de 1840¹²; enfin, plus largement, la survivance de la nation avec son identité culturelle propre malgré la Conquête et une mise en minorité et outre les velléités assimilatrices de 1763 et 1840. Autre exemple : la commémoration du succès que fut la nationalisation de l'hydro-électricité en 1962 ne peut se concevoir sans renvoyer à une épreuve, celle de l'infériorité économique des Canadiens français. La campagne « Maître chez nous » fut l'un des moyens décisifs (ni le premier, ni le seul) à nous en émanciper, ce qui en fait un symbole.

C'est autour de cette volonté de s'émanciper sur le plan culturel et démocratique, si essentiel à notre idée nationale, elle-même axée sur une indéfectible volonté de durer, qu'il nous semble pertinent d'axer nos commémorations nationales. L'État doit simplement, dans une telle politique, accorder la place qui revient légitimement à la majorité francophone du Québec.

¹² De fait, 1848 et 1867 auront plus de poids que l'inauguration d'une chambre d'assemblée en 1792 qui fait partie elle aussi des gains démocratiques graduels des Québécois.

Les moyens

Comment se déploie une commémoration? La manifestation ou la célébration d'une commémoration s'incarne de multiples manières. Cela dépend d'abord du type de commémoration.

Il y a d'abord la célébration solennelle qui est celle, par exemple, de la Fête nationale. Une célébration de ce type se déploie à plusieurs niveaux, des fêtes populaires aux grands rassemblements d'un côté (généra-

De fait, outre la Fête nationale, et les anniversaires annuels ou exceptionnels, la commémoration s'inscrit aussi dans des lieux qu'on peut admirer ou visiter toute l'année.

lement avec appui de l'État) à, de l'autre, les cérémonies, solennités et célébrations par lesquelles l'État souligne et exprime lui-même, à travers ses représentants (chef d'État, chef de gouvernement) l'importance de la fête. D'un côté, la nation se réunit en petits et grands rassemblements, de l'autre l'État la souligne avec l'éclat et l'apparat qui conviennent, et tous expriment la fierté et l'attachement de la collectivité nationale à son existence en tant que telle, fruit d'une histoire qu'elle entend prolonger.

Ensuite, deuxième type, la célébration d'un anniversaire qui appelle, elle aussi, de grands rassemblements, des solennités et des manifestations diverses visant à propager un savoir et stimuler l'étude d'un sujet (cela sera encore plus vrai d'un anniversaire exceptionnel que d'une fête annuelle).

Troisième type, il peut s'agir d'une commémoration nationale célébrant un événement ou une grande action (fondation, victoire politique ou militaire, déclaration de paix,

mais aussi épidémie, ou encore création d'une œuvre marquante, accession d'une première femme à un poste d'importance, etc.), une institution, un personnage qui s'est démarqué dans un domaine d'activité quelconque et qui a eu un impact national (voire international) et enfin, une activité marquante dans la destinée nationale (nous pensons par exemple à l'ouverture d'une région à la colonisation, à l'histoire d'un métier déterminant, etc.). Une commémoration

nationale de ce type se déploie sous une variété de formes : célébrations collectives et solennelles, créations, colloques

et conférences, publications (et émissions), activités scolaires, etc. Sans oublier les dévoilements de plaques ou de monuments et la toponymie. En effet, la commémoration s'incarne aussi dans des lieux. Ceci implique de définir une vision pour les sites, les monuments historiques ou commémoratifs, les plaques, la commémoration par toponymie et les autres lieux de mémoire du

Les seconds lieux de mémoire sur lesquels nous estimons primordial d'attirer l'attention, ce sont les lieux qui peuvent acquérir une fonction muséale ou de centre d'interprétation.

Québec, ce qui n'existe pas véritablement à l'heure actuelle.

Cela nous amène à évoquer un quatrième type de commémoration : celui, permanent, que peuvent offrir des lieux de mémoire transformés en sites d'interprétation. De fait, outre la Fête nationale et les anniversaires annuels ou exceptionnels, la commémoration s'inscrit aussi dans des lieux qu'on peut admirer ou visiter toute l'année. Les lieux de mémoire sont de deux ordres.

Les premiers sont généralement des monuments (qui comprennent souvent une œuvre d'art) ou des plaques. Ils servent de points de repère et sont par conséquent importants pour souligner les points forts de la mémoire nationale en les inscrivant dans l'espace public. Ces monuments peuvent tout aussi bien être inaugurés dans le cadre de grandes célébrations commémoratives liées à un anniversaire, ou hors de ce contexte.

Les seconds lieux de mémoire sur lesquels nous estimons primordial d'attirer l'attention, ce sont les lieux qui peuvent acquérir une fonction muséale ou de centre d'interprétation. Il peut s'agir d'un bâtiment aussi bien que d'un site. Citons comme exemples

de bâtiments : une maison de mineurs à Bourlamaque, Val-d'Or; le manoir Louis-Joseph Papineau à Montebello; la Prison du Pied-du-Courant à Montréal; le Séminaire de Québec, l'église de Saint-Eustache ou encore le Parlement et son terrain. Comme exemples de sites : le parc des Champs-de-Bataille à Québec, Grosse-Île dans le Bas-du-Fleuve, Place-Royale à Québec, la place Chénier au centre-ville de Montréal ou encore l'Éco-musée du fier monde à Montréal.

Ces deux types de lieux de mémoire nous paraissent d'ailleurs largement faire défaut au Québec, en dehors de la Capitale, ce qui n'est pas à l'avantage de notre conscience collective et civique.

La variété des commémorations

Récapitulons. Les commémorations sont de natures variées :

1. Fête nationale du Québec;
2. Anniversaires historiques reconnus comme jours fériés;
3. Grandes célébrations liées à des anniversaires exceptionnels (d'institutions, de personnalités, d'activités ou d'événements déterminants);
4. Commémoration permanente inscrite dans le paysage. Ce sont les lieux bien physiques de mémoire : monuments historiques et sites (demeures, immeubles, terrains), monuments commémoratifs (plaques et toponymie s'ajoutent aux monuments proprement dits pour marquer l'espace sous le signe de la mémoire).

Activités associées :

Ces catégories renvoient à des activités qui peuvent se recouper, mais sont cependant distinctes :

1. Les fêtes nationales, jours fériés marqués par des célébrations populaires et des cérémonies solennelles;
2. Les anniversaires reconnus comme jours fériés également, d'ampleur moindre avec des activités reliées à la recherche et à la diffusion du savoir et, également, érection de lieux de mémoire;
3. Les grandes dates anniversaires marquées par une panoplie d'activités : festivités populaires, cérémonies solennelles, colloques, conférences, publications, émissions, créations, érections de monuments et autres lieux de mémoire;
4. Les lieux de mémoire commémoratifs (qui peuvent être créés indépendamment des célébrations de grands anniversaires ou bien à leur occasion). Les activités commémoratives qui s'y déroulent se distinguent par leur caractère durable, en particulier dans des monuments historiques et des sites patrimoniaux préservés et mis en valeur : musées, centres d'interprétation, voire de

recherche (avec la communication d'un message dont la force va décroissant : les monuments, les plaques et la toponymie). Le monument commémoratif et la plaque

en sont des expressions de moindre envergure : durables et interprétables en tout temps, leurs messages sont plus symboliques ou succincts.

II. COMPARAISONS

La France

La France a été pionnière en la matière, à partir de 1789 en particulier. En France, l'implication de l'État dans les commémorations, la gestion du patrimoine et les politiques culturelles est bien sûr très grande. Ainsi, la Direction de l'architecture et du patrimoine (née d'une fusion en 1998 des directions éponymes), section du ministère de la Culture, recense et supervise près de 50 000 monuments historiques avec un personnel qualifié et un budget substantiel; avec la réorganisation du Ministère en 2010, elle est maintenant englobée dans la Direction des patrimoines¹³.

Le patrimoine

Les monuments historiques apparaissent dans le budget de l'État depuis l'époque de la Restauration. L'écrivain Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques, en établit la première liste dès les années 1840.

Le patrimoine français est, dans l'ensemble, très bien entretenu et régulièrement restauré. Faut-il s'étonner que la France soit l'une des toutes premières destinations touristiques mondiales ?

Les politiques de cette direction sont gérées de façon décentralisée, au niveau

départemental, grâce aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et aux Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP). Plus récent, le Centre des monuments nationaux gère directement une centaine de ces monuments parmi les plus célèbres et les plus

En France, l'implication de l'État dans les commémorations, la gestion du patrimoine et les politiques culturelles est bien sûr très grande.

visités (l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le château et les remparts de Carcassonne, le château d'Azay-le-Rideau dans la Loire, la Sainte-Chapelle, etc.) avec 1300 agents et un budget de 120 millions d'euros¹⁴. Le patrimoine français est, dans l'ensemble, très bien entretenu et régulièrement restauré. Faut-il s'étonner que la France soit l'une des toutes premières destinations touristiques mondiales ?

Outre les monuments historiques classés, la France compte un grand nombre de monuments commémoratifs (dont les nombreux monuments aux morts) qui ont historiquement joué un rôle éminent avec l'école, l'armée et les commé-

¹³ Voir la présentation de la réorganisation sur le site du Ministère de la Culture de France : <http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Nouvelle-organisation-du-Ministere>

¹⁴ Voir le site du Centre : <http://www.monuments-nationaux.fr/fr/le-centre-des-monuments-nationaux/qui-sommes-nous/>

morations, dans le renforcement de l'esprit civique et de l'identité nationale. Notons par ailleurs qu'en France, la préservation des paysages et de l'harmonie d'ensembles bâtis ruraux et urbains est très poussée; de nombreux villages, par exemple, imposent un code du bâtiment patrimonial et local qui implique de respecter certains critères assurant que les nouveaux bâtiments ne brisent pas l'harmonie établie par le respect d'une longue tradition locale en matière de matériaux, de style, etc.

Pour comprendre la réussite française en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine, il faut revenir à une évolution du regard porté sur celui-ci qui s'amorça au XIX^e siècle. C'est en effet Viollet-le-Duc qui fut l'un des pionniers de la revalorisation du patrimoine médiéval, déprécié à la Renaissance et au Siècle des Lumières. L'élan culturel du romantisme y menait déjà – songeons à *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, pour ne prendre qu'un exemple. Cependant, c'est le travail savant, du type de celui mené par Viollet-le-Duc, qui a permis d'organiser une véritable politique du

Notons par ailleurs, qu'en France la préservation des paysages et de l'harmonie d'ensembles bâtis ruraux et urbains est très poussée; de nombreux villages, par exemple, imposent un code du bâtiment patrimonial et local qui implique de respecter certains critères

patrimoine. Ce travail devint systématique lorsque, juste en face du Louvre (qui fut transformé en grand musée d'art par la République), l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris accueillit une chaire de recherche sur le patrimoine architectural français dans les dernières années du Second Empire. À cela s'ajouta le développement de l'École du Louvre qui, à partir des années 1920, élargit son domaine d'étude de l'archéologie à l'histoire de l'art.

Ce sont ces travaux qui permirent de recenser les styles caractéristiques des époques et des régions en France et de distinguer les éléments remarquables de ce patrimoine historique et donc, finalement, de le classer non sans avoir, au préalable, provoqué l'émergence d'un nouveau regard des élites locales sur leur patrimoine local, soudainement étudié, analysé, recensé et valorisé par une prestigieuse institution de la capitale. Plusieurs villages auraient transformé leur église romane en stationnement au milieu du XX^e siècle, n'eût été le travail de ces chercheurs rattachés à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris ou à l'École du Louvre. Ce travail de recensement et d'analyse a pu être diffusé au grand public par le classement, les plaques, mais aussi la multiplication des guides touristiques mettant en valeur le patrimoine national et local.

Tout récemment, la décision du gouvernement du président Nicolas Sarkozy de créer une « Maison de l'histoire de France », un musée dédié à l'histoire nationale comme il en existe aux États-Unis et en Allemagne, a créé la controverse sur fond de polémique quant à l'identité nationale, thématique défendue durant la campagne présidentielle par le nouveau président de la République française. La création de ce

musée vise à présenter un tableau du destin historique de la nation française à travers les âges et sa création ne peut sans doute pas être dissociée des pressions exercées sur la mémoire – les revendications des mémoires communautaires – et sur l'enseignement de l'histoire, dont la dimension nationale est relativisée¹⁵.

¹⁵ Voir notamment l'article de RFI « Nicolas Sarkozy envoie l'histoire de France dans les palais des Archives nationales », 15 septembre 2010 : <http://www.rfi.fr/france/20100915-sarkozy-envoie-histoire-france-palais-archives-nationales>

Les manifestations commémoratives

En ce qui concerne les célébrations et les commémorations à proprement parler, elles sont coordonnées ou reçoivent un appui de l'État grâce aux travaux de la Délégation aux célébrations nationales, organe qui relève des Archives nationales (donc toujours du ministère de la Culture). Chaque année, cette délégation publie en ligne un annuaire qui recense l'ensemble des anniversaires et des commémorations prévues à l'échelle du territoire : grands événements nationaux, personnages, commémorations nationales, régionales ou locales peuvent s'y retrouver¹⁶. Ce document peut donc servir au public, aux organismes, aux pouvoirs politiques locaux ou régionaux autant qu'à l'État pour appuyer des célébrations. La Délégation elle-même peut fournir une aide budgétaire jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % du coût total.

Ce n'est pas ce document qui sert de base à la planification des grandes commémorations nationales. Celles-ci, comme le bicentenaire de la Révolution en 1789, sont évidemment planifiées à l'avance. Pour prévoir leur préparation, la Délégation soumet une liste au Ministère qui est révisée par celui-ci avant acceptation. Ces commémorations appuyées sur la liste peuvent être soulignées en petit (expositions, émission de timbres, colloques) ou en grand (célébrations nationales d'envergure) selon le cas : entre la commémoration du couronnement de Hugues Capet en 987 et celle de la Révolution de 1789, il n'y a pas de commune mesure.

¹⁶ Voir la liste des anniversaires par année sur le site des Archives nationales de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/brochure-2010/anniversaires-2011/>

Enfin, le patrimoine lié aux guerres (cimetières et sites de batailles préservés), mais aussi les commémorations d'événements militaires de moindre envergure (cérémonies annuelles du jour de l'Armistice de 1918, le 11 novembre, par opposition aux grands anniversaires), la diffusion d'information à leurs sujets, relèvent de la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives¹⁷ depuis 1999 qui, comme son nom l'indique pas, se consacre à la mémoire militaire. Bien sûr, les grands anniversaires d'événements militaires d'envergure seront

Chaque année, cette délégation publie en ligne un annuaire qui recense l'ensemble des anniversaires et des commémorations prévues à l'échelle du territoire : grands événements nationaux, personnages, commémorations nationales, régionales ou locales peuvent s'y retrouver

abordés par la Délégation aux célébrations nationales (le 75^e anniversaire du Débarquement de Normandie pourra ainsi trancher avec les 76^e ou 77^e).

Fêtes à caractère mémoriel

Les fêtes célébrées en France à titre de jours fériés nationaux sont nombreuses. Plusieurs sont des fêtes coutumières qui n'ont pas de signification sur le plan de la commémoration nationale et qui relèvent des fêtes chrétiennes traditionnelles (Pâques, Toussaint, Noël, etc.); à celles-ci s'ajoutent la fête du Travail, le 1^{er} mai, jour associé aux revendications sociales (et qui commémorait originellement une grève tenue à Chicago en 1886). Ce n'est qu'avec l'instauration de la III^e République que le 14 juillet fut institué fête nationale. C'est une fête à forte saveur historique à l'origine,

¹⁷ Il s'agit de l'ancienne Délégation à la mémoire et à l'information historiques. Voir sa présentation sur le site du Ministère de la Défense de la République française : <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga/son-organisation/direction-de-la-memoire-du-patrimoine-et-des-archives-dmpa/direction-de-la-memoire-du-patrimoine-et-des-archives-sga-dmpa>

qui est censée symboliser la fin de l'absolutisme royal et le pouvoir du peuple. À cette fête s'ajoutent celles du 8 mai (victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie) et du 11 novembre (fête de l'Armistice de 1918) qui ont une forte résonance commémorative. À ces grandes fêtes mémorielles nationales, la France a ajouté neuf autres journées mémorielles officielles qui ne sont pas des jours fériés, la plupart très récentes. Le rapport de la Commission André Kaspi (2008) recommande d'ailleurs de cesser leur multiplication et déclare même que, du coup, les commémorations publiques et nationales

sont trop nombreuses en France. Les dates liées aux grands conflits du XX^e siècle y compris les guerres coloniales (huit sur neuf de ces journées sont liées à la Seconde Guerre mondiale, à l'Indochine et à l'Algérie, l'autre étant la fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme, le 2^e dimanche de mai) sont trop nombreuses et il serait plus efficace de concentrer ces commémorations le 8 mai et le 11 novembre. Notons que cela s'inscrit dans un contexte de surenchère législative en matière de mémoire en Occident et en Europe en particulier.

Les États-Unis d'Amérique

Aux États-Unis, commémorations nationales, préservation et gestion des lieux de mémoire sont intimement liées.

Le *National Park Service* (NPS), grand organisme créé en 1916, préserve et gère les lieux de mémoire reconnus d'importance nationale par le gouvernement fédéral. Les parcs nationaux (naturels), les parcs historiques nationaux, les monuments nationaux (notamment les lieux de naissance des présidents), des lieux marquants de la Guerre d'indépendance, de la Guerre civile ou encore des lieux liés à des personnages importants de l'histoire nationale (y compris du Mouvement des droits civiques comme Martin Luther King) peuvent être préservés et gérés comme lieux d'interprétation par le NPS. Citons quelques exemples : le *Chaco Culture National Historical Park* consacré à cette culture autochtone ; les *Revolutionary Parks*, sites liés à l'Indépendance ; le site de *Jamestown*, témoignage de l'époque coloniale ; l'*International Civil Rights Walk of Fame*, site d'interprétation

et de commémoration des luttes pour les droits civiques (pour l'égalité des citoyens noirs) créé à Atlanta au milieu du XX^e siècle ; enfin, le célèbre monument de *Mount Rushmore* illustrant l'histoire politique nationale. Notons que depuis 1975, le NPS

Doté de budgets conséquents, il gère ce patrimoine de manière dynamique, quitte, d'ailleurs, au besoin, à le reconstituer.

n'acquiert plus un site s'il est déjà protégé et géré par un autre organisme responsable du patrimoine. Les États et les collectivités locales peuvent en effet le faire.

Ces sites sont des lieux d'interprétation, des lieux de mémoire bien vivants, car le NPS ne fait pas que préserver. Doté de budgets conséquents, il gère ce patrimoine de manière dynamique, quitte à le reconstituer, au besoin. Ainsi, le lieu de mémoire consacré au président Lincoln dans l'Indiana (le *Lincoln Boyhood Memorial*) est une reconstitution de la ferme qui l'a vu grandir. Une loi de 1935 (le *Histori-*

cal Sites Act) donne également au NPS le mandat d'inventorier les bâtiments et sites d'importance nationale dans le *National Register of Historic Places* (plus de 60 000 lieux inscrits¹⁸) et lui permet d'y apposer des plaques ou encore de les acquérir. Cette façon de classer les monuments historiques nationaux permet donc également un fort dynamisme.

En outre, le site Internet du NPS, très complet, est devenu une source de référence historique (et plus encore) pour les thèmes ou sujets abordés et interprétés sur les sites placés sous son égide. Mentionnons que plusieurs États se sont dotés d'un outil similaire, véritable source encyclopédique en ligne sur l'État¹⁹.

Le NPS gère aussi le *National Historic Landmark Program* qui protège et met en valeur les lieux les plus marquants du point de vue de la mémoire nationale (quelques milliers par opposition aux dizaines de milliers du NRHP).

Enfin, le NPS gère également la politique fédérale de commémorations nationales. De manière générale, il organise ou appuie l'organisation d'une multitude de cérémonies et de manifestations à l'échelle du territoire. La commémoration, ici aussi, implique toute une gamme d'activités : grandes célébrations empreintes de décorum dans la capitale et les principales métropoles (impliquant les collectivités locales) ; cérémonies, lieux d'interprétation, émission de timbres, de pièces, de plaques, colloques, émissions et publications, etc. Pour les très grands anni-

versaires, on met sur pied une commission, par exemple, la *Bicentennial Commission* pour les festivités de 1976 marquant le bicentenaire de la déclaration d'indépendance.

Les États et les collectivités locales coopèrent avec les organismes fédéraux. Ils administrent localement les programmes fédéraux de classement des monuments (les plus importants sont gérés par le NPS, mais pas la majorité) en instituant des commissions chargées du patrimoine et des commémorations. Ces commissions veillent à classer localement des sites et à réviser périodiquement ces classements tout en cataloguant, pour chaque État, les événements marquants de l'année. En outre, plusieurs États ont développé une politique de préservation et de mise en valeur de *State Landmarks*.

Fêtes à caractère mémoriel

Parmi les jours fériés américains, plusieurs sont de nature commémorative : le 4 juillet, ou *Independence Day*, tout d'abord, fête nationale et commémoration de la déclaration d'indépendance. À celle-ci s'ajoutent les fêtes fédérales suivantes : le *Martin Luther King Day*, le 18 janvier ; le *Washington Day*, le 15 février ; le *Columbus Day*, le 11 octobre ; le *Veterans' Day*, le 11 novembre. Le champion des droits civiques, le premier président, le découvreur de l'Amérique sont ainsi commémorés annuellement, tandis que le jour de l'Armistice de la Première Guerre mondiale est dédiée aux vétérans de toutes les guerres et aux hommes qui ont servi pour la défense de la nation en général.

¹⁸ *Commission des biens culturels du Québec, Pour une politique de commémoration au Québec*, Québec, août 1998, p. 8.

¹⁹ À titre d'exemple, on consultera le très riche site de la NCpedia, encyclopédie de la Caroline du Nord : <http://ncpedia.org/> ou celle de la Virginie : <http://www.encyclopediavirginia.org/>

Le gouvernement fédéral canadien a une politique active en matière de commémoration et de préservation du patrimoine. Depuis 1953, Parcs Canada, à l'instar du NPS états-unien, gère les monuments historiques et commémoratifs (par exemple le Monument commémoratif de guerre à Ottawa) ainsi que les sites d'importance historique pancanadienne ou les parcs naturels. Ces lieux sont des champs de bataille, comme les plaines d'Abraham, ou encore des canaux d'importance historiques (par exemple le canal de Lachine), des sites historiques rappelant une occupation ancienne et révolue du territoire (Louisbourg, en partie reconstituée ou le village viking de L'Anse aux Meadows à Terre-Neuve) et enfin des maisons de premiers ministres ou de leaders politiques d'envergure (comme la maison Laurier à Ottawa ou le manoir Papineau).

Avant de confier à Parcs Canada (à l'époque appelée Division des parcs historiques) la commémoration et la mise en valeur des sites et monuments protégés par le gouvernement fédéral, Ottawa avait instauré, en 1919, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada qui conseillait l'État fédéral au sujet du classement des lieux et des sites prééminents, tandis que la Division des parcs du Dominion s'occupait de sites d'histoire militaire délaissés par l'armée, comme le fort de Chambly.

Or, la nouvelle mission confiée à Parcs Canada découle des conclusions de la Commission Massey-Lévesque en 1951, qui s'inscrivirent dans l'évolution qui marqua le Canada anglais au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire l'émergence

d'une nouvelle identité, d'un nouveau nationalisme, non plus simplement britannique, mais spécifiquement canadien-anglais, dit canadien. Le mandat de la Commission était de poser les jalons d'une nouvelle identité canadienne – ce qui s'appliquait à la fois à la question de l'unité, notamment vis-à-vis des Canadiens français et des nouveaux arrivants, et à la transformation de l'identité anglophone de Britannique à Canadienne anglaise ou « Canadienne ». De ce rapport découlèrent également la création de la Bibliothèque nationale du Canada et celle du Conseil des Arts du Canada. Ces organismes sont sous l'égide du ministère du Patrimoine canadien dont la mission est clairement énoncée : « Patrimoine cana-

Le mandat de la Commission était de poser les jalons d'une nouvelle identité canadienne – ce qui s'appliquait à la fois à la question de l'unité, notamment vis-à-vis des Canadiens français et des nouveaux arrivants, et la transformation de l'identité anglophone de Britannique à Canadienne anglaise ou « Canadienne ».

dien est responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et Canadiennes.²⁰ » Le nouveau nationalisme canadien et l'unité canadienne demeurent au centre de ses préoccupations.

Fêtes à caractère mémoriel

Le gouvernement fédéral du Canada reconnaît plusieurs journées à caractère mémoriel, mais très peu comme jours fériés pancanadiens : le 1^{er} juillet tout d'abord, ancien Dominion Day ou fête de la Confé-

²⁰ Définition tirée du site du ministère du Patrimoine canadien : <http://www.pch.gc.ca/fra/1266037002102>

dération, désormais appelée Fête du Canada en mémoire de l'entrée en vigueur du régime fédéral en 1867. S'ajoutent la fête de la Reine le 3^e lundi de mai (autrefois anniversaire de

la reine Victoria), et le jour du Souvenir le 11 novembre, jour férié pour les employés du fédéral uniquement (sauf dispositions particulières d'organismes et sociétés privées).

Autres exemples

L'Irlande est un cas intéressant à étudier pour le Québec. Le Québec et l'Irlande entretiennent des liens, du fait de l'importance de l'immigration irlandaise au Québec. Mais la nation irlandaise a, elle aussi, été une colonie catholique et occidentale de l'Angleterre. Or, depuis son indépendance partielle en 1922 (une forme de souveraineté : le statut de Dominion), devenue totale en 1938, l'Irlande a dû établir une série de politiques visant à fortifier l'unité nationale et notamment la mémoire nationale.

Au lendemain de la paix de 1922, dans cette société extrêmement divisée (surtout parce que les indépendantistes étaient divisés quant au nouveau statut d'État libre obtenu dans les négociations avec Londres), il ne fut pas aisé de rassembler la nation autour d'une définition consensuelle de l'identité nationale et donc autour de commémorations nationales. Quel statut accorder à l'irlandais, ancienne langue nationale balayée par l'assimilation à laquelle poussa la misère la Grande famine qui aggrava et accéléra brutalement le problème d'exclusion sévère déjà ancien ? Quel statut accorder à la religion catholique, religion majoritaire et indissociable d'une des facettes historiques de l'oppression britannique ? Parmi les dates des divers soulèvements – 1798, 1848, 1916 – comme parmi celles liées à l'accession graduelle à l'indépendance – 1922 et 1938 –, il fallait choisir. Finalement, une journée nationale de commémoration a été instaurée. Fixée au dimanche de Pâques,

cette journée rappelle directement le soulèvement de 1916, qui s'est déclenché le jour de Pâques. Comme la guerre d'indépendance et son succès sont en quelque sorte issus de ce soulèvement, cette date a été jugée la plus rassembleuse. En outre, elle permet de réunir tous les partisans de l'indépendance, ceux-là mêmes qui se déchirèrent dans la guerre civile de 1922.

La Journée nationale de commémoration (*National Day of Commemoration*) rappelle d'abord un succès, celui du soulèvement d'une petite nation contre l'Empire britannique. Mais elle rappelle aussi, plus largement, l'héroïsme de la résistance irlandaise à l'oppression brutale du joug britannique qui s'exerça sur la nation. Ainsi, ce jour national de commémoration honore-t-il aujourd'hui ceux qui sont morts pour l'Irlande, au-delà même de ceux qui moururent en 1916 et durant la guerre d'indépendance (1919-1921). C'est aussi un exemple de commémoration qui renvoie à la fois, et de manière indissociable, à une gloire et à une souffrance communes.

Mais cette Journée nationale de commémoration ne remplace pas la Fête nationale traditionnelle des Irlandais, la Saint-Patrick, saint patron des Irlandais dans la foi catholique, exactement comme la Saint-Jean-Baptiste au Québec, à cette différence près qu'elle n'a pas été rebaptisée. Il fallait tenir compte, notamment, d'une minorité d'anglicans. La religion catholique n'est donc

pas officielle, mais l'assomption de cet héritage catholique permet de conserver telle quelle l'appellation sans que le caractère national de la fête ne soit remis en cause. En 1995, le gouvernement irlandais a créé le festival du même nom, qui étend les célébrations sur plusieurs jours, non sans visées touristiques, étant donné que la diaspora a rendu cette fête célèbre à travers le monde. Le festival doit stimuler la fierté nationale en célébrant les réalisations des Irlandais partout dans le monde²¹.

C'est dans la même logique que celle qui présida à l'établissement du *National Day of Commemoration* (reconnaître l'importance de commémorer aussi les souffrances communes qui marquèrent un destin national) que, depuis 2009, l'Irlande a décidé de commémorer, avec le *National Famine Commemoration Day*, la Grande famine qui a décimé sa population au XIX^e siècle. Notons, au passage, que l'Irlande n'a pas encore retrouvé le nombre d'habitants qu'elle comptait avant la Grande famine. Cette catastrophe est elle-même indissociable de l'oppression dont elle fut l'objet sous le joug anglais puis britannique durant plusieurs siècles.

Du point de vue structurel, l'*Office of Public Works*, qui relève du Ministère des Finances, gère des lieux de mémoire, y compris les sites consacrés à des *War Memorials*, tandis que le *Heritage Council* s'occupe de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel et historique. Le *Department of Community, Equality and Gael-tacht Affairs* s'occupe du *National Famine Commemoration Day*, tandis que le Département du Taoiseach, c'est-à-dire du Parlement, s'occupe du *National Commemoration Day*. Le festival de la Saint-Patrick est

piloté par un organisme du même nom. On le constate, l'organisation structurelle dédiée au patrimoine et aux commémorations en Irlande est assez dispersée.

L'Espagne nous offre un autre cas intéressant lié aux Amériques de manière originale. Elle a retenu comme fête nationale le 12 octobre, jour de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb : *Día de la Raza* sous Franco, c'est désormais le *Día de la Hispanidad*, reconnue fête nationale par le nouveau régime démocratique en 1982. Ce qui frappe dans le choix de cette date c'est que la fête nationale de l'Espagne commémore ainsi une contribution exceptionnelle²² de l'Espagne à l'histoire universelle, le début de sa destinée impériale et d'une Amérique largement hispanophone. Cependant, de manière à illustrer l'importance de l'Amérique dans la mémoire nationale, l'Espagne a créé une commission de commémoration nationale chargée de célébrer le bicentenaire des indépendances ibéro-américaines²³. Il ne s'agit donc pas tant de la gloire de l'État espagnol (on célèbre même dans ce cas-ci un de ses revers), mais de celle de la culture dont il est le berceau, donc de l'identifier dans son sens le plus large.

Du point de vue structurel, en Espagne, le Ministère de la Culture a créé, *ad hoc*, des commissions chargées d'une commémoration nationale dédiée à un anniversaire particulier – centenaire de la mort ou de la naissance d'un écrivain, bicentenaire des indépendances latino-américaines, etc.

Relevons par ailleurs que la Catalogne, dès le remplacement du régime franquiste et le

²¹ http://www.stpatricksdays.ie/cms/aboutus_history.html

²² Cette contribution est exceptionnelle puisque l'Ancien Monde découvrit le Nouveau qui ignorait lui aussi l'existence de l'autre bien entendu ; cette remarque n'implique aucune minorisation du malheur que les conflits et surtout le choc microbien entraînerent pour les Américains autochtones.

²³ Voir le site de la commission : <http://www.bicentenarios.gob.es/Reflexiones/Articulos/Paginas/25032009Art.aspx>

rétablissement de son parlement, a désigné le 11 septembre comme fête nationale de la Catalogne, *Diada nacional de Catalunya*, en mémoire de la résistance de Barcelone au pouvoir central espagnol durant la guerre de succession d'Espagne qui a installé la dynastie des Bourbons au pouvoir en 1713. Cette célébration est notamment axée sur la mise en valeur de la langue et de la culture catalanes, y compris dans leurs versions dépassant les frontières de la région elle-même

(pays valencien, Baléares, Roussillon, etc.²⁴). Organisée par une commission du 11 septembre, elle est clairement présentée comme une fête de la liberté politique, « festa per la Llibertat²⁵ ». La Catalogne gère des archives nationales et a créé un site, « Patrimoine digital », dédié à la présentation en ligne du patrimoine national catalan²⁶, mais n'a pas, sauf erreur, d'organismes dédiés aux commémorations, organisées *ad hoc*²⁷.

Conclusion

Sur le plan structurel, ces exemples irlandais, espagnol et catalan n'offrent pas des modèles aussi achevés que les précédents (ce qui fait ressortir le rôle de modèles joués par la France et les États-Unis suivis par le gouvernement fédéral), mais montrent néanmoins une organisation efficace des commémorations.

Le Québec peut s'en inspirer pour ses fêtes annuelles comme ponctuelles de nature commémorative, en vue d'éviter des fiascos

Pourrait-on envisager que le Québec participe à la commémoration de la Grande famine lorsqu'il s'agira de marquer un anniversaire plus considérable ?

comme 2008 (fiasco du point de vue de la mémoire nationale) et 2009 (fiasco complet de la commémoration de la Bataille des plaines et de la Conquête) : la Commission chargée des commémorations doit être véritablement nationale, sous l'égide de l'État québécois.

En effet, sur le plan du contenu, ce qui peut être inspirant pour le Québec est, d'une part, le rappel que certaines commémorations nationales s'inscrivent d'emblée dans un cadre international. Pourrait-on envisager que le Québec participe à la commémoration de la Grande famine lorsqu'il s'agira de marquer un anniversaire plus considérable ? Ce serait pertinent en raison des répercussions que cet événement a eues dans notre histoire et de l'importance de l'apport démographique irlandais. D'autre part, il semble en effet pertinent de commémorer des souffrances communes, comme l'épreuve de la guerre de la Conquête en fut une, mais pour ce faire il faut prendre la direction d'une telle activité de manière à ce que le Québec exprime son point de vue national.

²⁴ Voir la présentation des célébrations sur le site du gouvernement régional catalan, la Generalitat : <http://www10.gencat.cat/gencat/AppJava/cat/actualitat2/2010/00911commemoracideladiada2.jsp>

²⁵ Voir le site de la commission qui organise la fête :

<http://11setembre.omnium.cat/www/11setembre/ca/>

²⁶ Voir le site de Patrimoni digital de Catalunya : <http://www.padicat.cat/es/index.php>

²⁷ Voir les commémorations mentionnées sur site de la Generalitat : <http://cercador.gencat.cat/cercador/AppJava/index.jsp?q=commemoracio&site=>

III. L'ÉTAT DES LIEUX

Quel est l'état des lieux au Québec en matière de commémoration? Le projet de loi n° 82, qui remplace la loi sur les biens culturels, apporte des changements et remplace la loi sur les biens culturels refondue dans les années 1970 et dont la première mouture remontait aux années 1920, à l'époque du Ministère d'Athanase David. La nouvelle loi va créer un Conseil du patrimoine culturel du Québec et assignera à la Commission de la capitale nationale du Québec le mandat de préserver les lieux

[...] plusieurs monuments à valeur commémorative et artistique sont des créations d'initiative privée bien qu'intégrés au patrimoine bâti municipal. Ainsi du buste d'Émile Nelligan au carré Saint-Louis, de création récente, aussi bien que du monument dédié à Maisonneuve

de sépulture des premiers ministres, où qu'ils soient sur le territoire du Québec. Le Conseil aura pour mandat de conseiller le ministre de la Culture à sa demande et de tenir des consultations publiques sur la déclaration de sites patrimoniaux par le gouvernement²⁸.

En d'autres termes, cette loi ne crée pas un organisme chargé de mettre en valeur des sites patrimoniaux à l'instar de Parcs Canada; la seule exception concerne les lieux de sépulture des premiers ministres, qui ne sont pas l'équivalent non plus de lieux d'interprétations (plus fréquemment associés à des lieux habités ou occupés de leur vivant); enfin, la loi ne s'attarde pas aux commémorations.

Au Québec, la loi sur les biens culturels a permis le classement de monuments historiques et même d'arrondissements

historiques. La Commission des biens culturels a la responsabilité de ces dossiers. Cependant, les sites d'interprétation gérés par l'État québécois sont assez rares et plusieurs relèvent de la Commission de la capitale nationale, comme Place-Royale. Plusieurs lieux sont préservés par des organismes privés ou locaux, tels que le village historique de Val-Jalbert, au Lac-Saint-Jean (administré par la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert) ou encore, la Pulperie de Chicoutimi (musée régional qui est

devenu le lieu de préservation et de mise en valeur non seulement du site, mais aussi de la maison du peintre Arthur Villeneuve).

La maison natale de Paul-Émile Borduas, déclarée monument historique par Québec, relève de la municipalité de Mont-Saint-Hilaire.

De même, plusieurs monuments à valeur commémorative et artistique sont des créations d'initiative privée bien qu'intégrés au patrimoine bâti municipal. Ainsi du buste d'Émile Nelligan au carré Saint-Louis, de création récente, aussi bien que du monument dédié à Maisonneuve, fondateur de Montréal, sur la Place d'Armes, datant de la fin du XIX^e siècle. Loin de vouloir décourager de pareilles initiatives privées, locales ou régionales, force est de constater que l'État québécois n'est pas présent ni initiateur à la hauteur de ses responsabilités nationales ce qui explique sans doute que ces lieux (sites d'interprétation, monuments historiques et monuments commémoratifs) soient si peu nombreux (surtout en dehors de la Capitale).

²⁸ Projet de loi 82, 39^e législature : *Loi sur le patrimoine culturel, Québec*, 2010.
On peut consulter le document en pdf sur le site du ministère de la Culture : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=4538>

Les célébrations nationales

Les célébrations nationales québécoises prennent diverses formes. Distinguons deux catégories : les célébrations récurrentes liées à une fête, généralement reconnue comme jour férié, et celles qui sont liées à des anniversaires, lesquels se subdivisent en célébrations d'envergure nationale et célébrations régionales et locales auxquelles l'État du Québec apporte son soutien (pensons aux anniversaires de l'arrivée de Cartier en 1984 notamment, des fondations de Québec ou Montréal pour le premier type et pour le second, au 475^e anniversaire de l'arrivée de Cartier à Gaspé en 2009).

Les jours fériés à valeur commémorative au Québec sont la Journée nationale des patriotes, le 3^e lundi de mai, le 24 juin qui est la Fête nationale du Québec, le 1^{er} juillet, jour de la Confédération et le 11 novembre, jour du Souvenir. Remarquons d'emblée que les deux premières, fêtes propres au Québec, qui constituent des jours fériés, ne bénéfi-

Ce qu'il manque pour que la Fête nationale soit célébrée adéquatement en tant que telle, ce nous semble, c'est l'État, c'est la participation pleine et entière de l'État lui-même et de ses créatures, les municipalités. La Saint-Jean-Baptiste a été déclarée jour férié au Québec dans les années 1920 et le 24 juin déclaré Fête nationale du Québec par l'Assemblée nationale en 1977. Or, pour que cette fête soit véritablement marquée comme une Fête nationale, l'État pourrait en faire davantage, il devrait faire plus.

cient pas toujours de l'implication officielle des représentants de l'État ni du décorum et du faste officiels auxquels on pourrait s'attendre. Les secondes, qui sont pancanadiennes, ne bénéficient pas davantage d'une telle implication qui énoncerait un point de vue national québécois à ces occasions, par le biais du chef du gouvernement.

La Journée nationale des patriotes est jeune et n'a pas encore trouvé sa forme définitive,

pensons-nous, et ce, notamment parce que l'État laisse pour l'instant ce jour férié aux associations privées. D'autre part, le 24 juin qui est bel et bien célébré à travers le territoire n'est pas suffisamment marqué par l'État québécois lui-même comme la Fête nationale qu'il est officiellement. Les célébrations civiles, dont on confie l'organisation à une variété d'associations civiles, nous semblent donner satisfaction. Il en va de même des manifestations de plus grandes envergures qui rassemblent les Montréalais et les citoyens de Québec autour d'un grand spectacle, précédé dans le cas montréalais, du traditionnel défilé de la Fête nationale. Ce défilé est d'ailleurs l'occasion de mettre en valeur des moments ou des figures de la mémoire nationale. Tout cela est en effet réussi : la société s'organise et participe pleinement à des festivités courues qui remplissent la fonction de Fête nationale comme on peut l'attendre (rassemblements, mémoires, célébrations, festivités populaires de

différents types, de proximité ou d'envergure, en plus d'un défilé servant à mettre en scène la nation).

Ce qu'il manque pour que la Fête nationale soit célébrée adéquatement en tant que telle,

ce nous semble, c'est l'État, c'est la participation pleine et entière de l'État lui-même et de ses créatures, les municipalités. La Saint-Jean-Baptiste a été déclarée jour férié au Québec dans les années 1920 et le 24 juin déclaré Fête nationale du Québec par l'Assemblée nationale en 1977. Or, pour que cette fête soit véritablement marquée comme une Fête nationale, l'État pourrait en faire davantage, il devrait faire plus. Il devrait demander aux municipalités et aux

préfets des MRC de prévoir de marquer de façon publique et officielle cette fête – allocutions, décorations, et cérémonies officielles. Et surtout, le chef de l'État québécois (le lieutenant-gouverneur) et les membres de l'exécutif et de la législature, à commencer par le premier ministre, devraient participer selon un certain rituel solennel propre (à établir), à ces célébrations. Le premier ministre pourrait par exemple saisir cette occasion pour s'adresser à la nation. Il pourrait marquer cette journée de façon officielle sur le parterre de l'Assemblée nationale ou de sa résidence officielle (elle-même à établir). Outre les concerts et les fêtes de quartier, donc, qui sont essentielles, des éléments de cérémonie. Quel type de cérémonie? Dans la Capitale nationale, l'État québécois devrait souligner cette fête par un spectacle à la hauteur de l'occasion, marquant l'importance pour la nation de fêter son existence. Pourraient ainsi s'ajouter aux célébrations civiles (le grand concert), une célébration civique officielle pour marquer cette journée, comme une illumination particulière de certains monuments de Québec, bien en vue, un feu d'artifice de fin de soirée, précédé d'une allocution du chef de l'État et du chef du gouvernement, avec une place pour d'autres élus comme le maire.

De même, l'État pourrait prévoir d'ajouter des célébrations officielles du même type pour la métropole du Québec, en raison de son importance démographique et symbolique, avec la participation du maire, et une célébration de la journée du même ordre : illuminations de sites symboliques, feux d'artifice, de façon à compléter les célébrations qui ont déjà cours. Des cérémonies de ce type pilotées par l'État pourraient seules donner son caractère plein et entier de Fête nationale à la cérémonie.

En ce qui concerne la Journée nationale des patriotes, il faut aussi que l'État se donne

une place officielle dans cette commémoration nationale officielle. Il sera donc crucial que cette cérémonie, de la part de l'État, soit rassembleuse. Dans la mémoire des Patriotes qui est commémorée ce jour-là, l'État québécois pourrait mettre l'accent sur les valeurs démocratiques courageusement défendues par eux en 1837-1838 et dans les années précédentes. Il conviendrait ainsi que le chef d'État et le chef de gouvernement marquent cette commémoration d'une cérémonie officielle et publique qui puisse être l'occasion, par exemple, d'allocutions.

Enfin, pour le 11 novembre, le Québec devrait prévoir une manifestation officielle de moindre envergure. Le jour du Souvenir pourrait être saisi comme occasion pour l'État québécois de rappeler l'engagement de Québécois dans différents conflits en défense du territoire, de celui de nations alliées contre des agresseurs ou encore d'idéaux démocratiques et dans des opérations de maintien de la paix. Soit, dans l'ensemble, un jour des vétérans québécois à travers les époques.

En ce qui concerne les anniversaires historiques, les deux dernières années nous ont donné deux exemples de ces dates anniversaires marquantes qui, à notre avis, n'ont pas été soulignées de manière officielle ni de façon satisfaisante pour les exigences de la mémoire nationale. Ce sont donc autant de grandes occasions manquées. Il s'agit bien sûr du 400^e de Québec et du 250^e anniversaire de la Bataille des plaines et plus largement, en 2009-2010, de la Conquête. Lors du 400^e de Québec, la Capitale fut le théâtre de festivités réussies, à n'en point douter. Cependant, l'occasion de commémoration nationale à l'échelle du Québec de la fondation originelle de notre colonie, a été manquée. En 2009, la proposition de reconstitution de la bataille, mal présentée et mal ficelée, a donné le fiasco que l'on sait.

Ce type de grande date anniversaire devrait à l'avenir être marqué de manière officielle, en fonction des possibilités et des attentes modernes, par le Québec lui-même de façon officielle et appropriée.

Journées mémorielles

Comme beaucoup d'autres États, de même que l'ONU, le Québec a ajouté à ces fêtes officielles, fériées, des « jours mémoriels » et des mois mémoriels. Le législateur québécois a ainsi adopté une Loi proclamant le jour commémoratif de l'Holocauste Yom Hashoah au Québec; une *Loi proclamant le jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail*; une *Loi proclamant le jour commémoratif du génocide arménien*; une *Loi proclamant le jour commémoratif de la grande famine et du génocide Ukrainien (l'holodomor)*; et même une *Loi proclamant le jour du Tartan*. Ces lois instituant des jours mémoriels sont dans l'ensemble calquées sur des lois fédérales instituant les mêmes jours commémoratifs.

Suivant l'exemple des États-Unis, puis du Canada, le Québec qualifie le mois de février de « Mois de l'histoire des noirs », sous l'égide du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la *Loi proclamant le Mois de l'histoire des noirs* a été officialisée en 2006²⁹. Plus inattendu, peut-être, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, chap. a-18.1, article 5, prévoit que le mois de mai sera institué « Mois de l'arbre et des forêts. », ses considérants déclarant que « les forêts ont contribué à bâtir l'identité québécoise. » Le réseau Archéo-Québec a réussi, quant à lui, à associer l'archéologie à un mois, en organisant le mois d'août « Mois de l'archéologie » au Québec, en collaboration avec le ministère du Tourisme et son agence, Bonjour Québec.

À l'instar de la commission Kaspi dont le rapport a été présenté ci-dessus, il nous semble qu'il faille mettre en garde contre ce type de surenchère mémorielle (précisons que le mois de l'archéologie est à distinguer à cet égard).

Les lieux de mémoire

La loi des monuments historiques du Québec existe depuis 1922. Des monuments classés (immeubles), arrondissements naturels et historiques ont été désignés. Le Vieux-Montréal et le Vieux-Québec, en particulier, ont reçu une attention méritée. Pourtant, lorsqu'on compare avec d'autres États, comme indiqué en 2^e partie, à commencer par le fédéral, le travail semble souffrir de nombreuses lacunes.

Ainsi, le gouvernement fédéral est très actif dans la préservation et la mise en valeur des maisons de premiers ministres, et même des gares ferroviaires et des phares du Canada.

À travers Parcs Canada, de nombreux sites, liés à l'histoire militaire, à l'histoire des communications et à l'histoire politique, sont protégés et mis en valeur, ce qui contraste avec l'inactivité du Québec. À tel point qu'une majorité de sites historiques d'envergure au Québec sont préservés et mis en valeur par le Canada, en fonction, comme il est logique, du point de vue du gouvernement fédéral. Citons par exemple le parc des Champs-de-Bataille à Québec, le manoir Louis-Joseph Papineau dans la

²⁹ On consultera le texte de cette loi sur le site des publications du Québec : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynam-icSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C35F.PDF>

Petite-Nation, le fort Chambly, le canal de Lachine, etc. En contraste, le Québec n'a guère mis en valeur de monuments et de sites historiques de cette façon. Les maisons des premiers ministres sont moins des musées à visiter que des monuments classés ornés d'une plaque commémorative, lorsqu'ils sont classés. La maison de Duplessis, celle de René Lévesque, celle de Robert Bourassa, pourraient être des musées importants. Comme aux États-Unis on a reconstitué une maison de naissance de Lincoln, on pourrait créer un musée Mercier avec un manoir Tourouvre reconstitué ou un musée Jean-Talon avec le palais de l'intendant, etc.

De même, le Québec jouit-il d'un très faible nombre de musées et monuments consacrés à un artiste, écrivain ou scientifique de renom, contrairement à ce qui est courant ailleurs en Occident. Il serait pourtant approprié de pouvoir visiter un musée national Riopelle, Borduas, Ozias Leduc, ou la

La mémoire nationale marque à plusieurs endroits la toponymie, mais les monuments ne sont le plus souvent pas au rendez-vous.

maison d'un grand écrivain, grand savant, grand inventeur québécois. Prenons le cas de la maison Lionel-Groulx. Elle est classée, une plaque historique orne sa devanture, mais elle n'est jamais devenue un musée national consacré à celui qui est pourtant l'un des intellectuels les plus marquants de l'histoire du Québec. Idem pour d'autres personnalités marquantes : un site d'interprétation consacré à Claire Kirkland-Casgrain par exemple, à un scientifique ou à un in-

venteur comme Armand Bombardier serait pertinent. Lorsqu'on consulte ce que fait le NPS états-unien, on pourrait imaginer des sites d'interprétations liés à des politiques, à des personnages liés à divers domaines

Ainsi, le gouvernement fédéral est très actif dans la préservation et la mise en valeur des maisons de premiers ministres, et même des gares ferroviaires et des phares du Canada. À travers Parcs Canada, de nombreux sites, liés à l'histoire militaire, à l'histoire des communications et à l'histoire politique, sont protégés et mis en valeur, ce qui contraste avec l'inactivité du Québec. À tel point qu'une majorité de sites historiques d'envergure au Québec sont préservés et mis en valeur par le Canada, en fonction, comme il est logique, du point de vue du gouvernement fédéral.

d'activités, à des événements, des occupations du territoire, des sites de l'histoire coloniale ou des cultures autochtones. Mais cela n'existe guère sous l'égide de l'État du Québec. La Commission de la capitale nationale du Québec s'occupe du patrimoine et de l'embellissement de Québec tout en ayant la responsabilité de protéger les sépultures des premiers ministres du Québec, mais au total, son action en dehors de la Capitale est limitée.

Le Québec souffre également d'une pauvreté de monuments publics à caractère

mémoriel, commémoratif. La plupart sont le fait d'initiatives privées et beaucoup de monuments qui ornent Québec et Montréal sont l'œuvre des élites coloniales britanniques qui érigèrent des monuments dans la logique de l'État britannique et d'une mémoire coloniale britannique. Fort peu de monuments du Québec sont des monuments créés par le Québec à l'intention des Québécois. Cela est à nuancer largement à Québec, mais est particulièrement frappant

dans la Métropole. La mémoire nationale marque à plusieurs endroits la toponymie, mais les monuments ne sont le plus souvent pas au rendez-vous.

Des rues ou des parcs nommés en l'honneur d'Octave Crémazie, de Louis-Joseph Papineau, de Paul-Émile Borduas n'arbovent aucun monument en leur honneur. On serait pourtant en droit de s'attendre à un bronze de rigueur pour des personnages historiques de cette envergure. Les exceptions, comme Jeanne-Mance à l'Hôtel-Dieu ou Louis-Hyppolite Lafontaine au parc éponyme, ne font que confirmer la règle. Ces places ne sont d'ailleurs pas des lieux facilement visibles de l'extérieur; au contraire, le monument George-Étienne Cartier, au parc du Mont-Royal, est l'un des rares qui marquent le paysage urbain. Ce type de monument renvoyant à la mémoire nationale et marquant le paysage urbain fait défaut aux grandes villes du Québec, en dehors de la Capitale, à commencer par la Métropole, qui joue un si grand rôle dans notre vie collective et l'intégration des néo-Québécois. Cependant, nous y insistons, les capitales régionales et chefs-lieux de comté ne devraient pas être oubliés. Une telle démarche nous permettrait d'ouvrir vers une régionalisation des commémorations.

Implanter une véritable politique de commémoration au Québec implique ce type d'action concrète à travers le territoire québécois : l'érection de véritables lieux de mémoire nationaux, des monuments, des musées, partout au Québec. Très souvent, la toponymie qui se veut déjà commémorative offre des occasions tout indiquées d'ajouter

des monuments importants liés à des personnalités. Il y a lieu d'envisager des moyens de favoriser les souscriptions nationales à l'instar de la France, où ce type d'initiative privée est encadré juridiquement et permet d'obtenir un appui de l'État, ce qui favorise l'érection de monuments.

Le Québec souffre également d'une pauvreté de monuments publics à caractère mémoriel, commémoratifs. La plupart sont le fait d'initiatives privées et beaucoup de monuments qui ornent Québec et Montréal sont l'œuvre des élites coloniales britanniques qui érigèrent des monuments dans la logique de l'État britannique et d'une mémoire coloniale britannique. Fort peu de monuments du Québec sont des monuments créés par le Québec à l'intention des Québécois.

Dans d'autres cas, il s'agit de sites associés à des événements, ponctuels comme le site des Champs-de-Bataille nationaux, comme le site de Grosse-Île ou de sites liés à des activités économiques d'importance déterminante pour l'histoire d'une région et de la nation, par exemple, un lieu associé à la drave à Mont-Laurier, à la vie des mineurs comme dans le quartier Bourlamaque de Val-d'Or, etc. Ce type de lieu de mémoire revêt également un caractère national. Tous méritent d'être mis en valeur de façon plus élaborée par le Québec.

Il en va évidemment de même d'un autre élément important du patrimoine québécois, le patrimoine religieux. Les lieux de culte reçoivent des subventions. Mais les édifices religieux et ce qu'ils contiennent ne sont manifestement pas protégés adéquatement, comme en témoignent des cas récents : l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus dans l'Est de Montréal, le couvent franciscain de Québec (rasé en 2010), l'église Saint-Vincent-de-Paul de Québec (rasée sans permis en 2009). Ne devraient-ils pas être pris en charge par les collectivités locales à

titre de monuments historiques, de biens patrimoniaux d'intérêt collectif? Plusieurs revêtent un caractère patrimonial d'importance nationale indubitable. Notons que la République française, dont le caractère laïque est affirmé de longue date de manière plus explicite que l'État du Québec, a choisi de placer ces lieux de cultes patrimoniaux

Il y aurait peut-être lieu de créer des postes de recherche au Musée des beaux-arts du Québec pour ce faire, comme une chaire du patrimoine bâti et artistique, par exemple (ou rétablir une École nationale des beaux-arts du Québec?).

(catholiques, protestants, juifs, voire musulmans comme la mosquée de Paris) sous la responsabilité des collectivités locales. Devant l'ampleur du problème patrimonial que présentent ces édifices, de plus en plus menacés de perdre leur fonction culturelle, nous pensons que c'est sans doute la solution la plus pertinente.

En outre, le Québec peine à mettre en valeur son patrimoine architectural au sens large. Il a certainement fallu du temps, en Europe, et le déploiement d'un long travail en histoire de l'art, pour amener les collectivités locales et la collectivité nationale à valoriser les monuments historiques médiévaux, d'architecture gothique ou romane. Maintenant, toutes les caractéristiques de ces architectures sont bien analysées et mises en valeur dans les différents sites nationaux.

Peut-on en dire autant ici? Le style traditionnel des maisons, des églises et des manoirs et autres bâtiments d'envergure datant de la Nouvelle-France (et perpétué dans les décennies suivant sa chute), les styles apportés par les Britanniques, les nouveaux

styles mise en valeur au XIX^e siècle comme le néo-gothique et le néo-baroque, les édifices dessinés par des architectes importants de notre histoire, le style typique des habitations liées à une époque, une région, une activité (Bourlamaque, Maisons allumettes de Hull, triplex avec escalier extérieur et balcons en fer forgé de Montréal, poste de Tadoussac, Val-Jalbert, etc.) tout cela mérite d'être davantage mis en valeur.

Comment le faire? Il y aurait peut-être lieu de créer des postes de recherche au Musée des beaux-arts du Québec pour ce faire, comme une chaire du patrimoine bâti et artistique, par exemple (ou rétablir une École nationale des beaux-arts du Québec? ³⁰). Notons qu'il existe un Institut du patri-

En somme, un bilan de l'état des lieux au Québec en matière de commémorations et de sites patrimoniaux, en comparaison avec le reste de l'occident, fait avant tout ressortir d'énormes lacunes et un grave manque de vision dans les organes de l'État censés être les gardiens de cette mémoire, autant qu'à la tête du gouvernement et de nos principales municipalités.

moine et une Chaire du Canada sur le patrimoine urbain, tous deux à l'UQAM. Une telle chaire du patrimoine bâti et artistique serait plus spécifiquement dédiée à l'étude du patrimoine national et pourrait s'arrimer à leurs travaux en creusant son champ propre. En retour, les caractéristiques architecturales des différents monuments

³⁰ Notons que les Écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, comme l'École du meuble, ont été éliminées au cours de la Révolution tranquille. Il y aurait sans doute lieu de redonner une École des beaux-arts au Québec et d'y rattacher une telle chaire. Pareille école permettrait aussi peut-être, à terme, de redonner du même coup à l'Assemblée nationale le moyen de faire brosser des tableaux (de présidents en particulier) et poser des statues (d'anciens premiers ministres notamment) mieux réussies que depuis la fermeture de ces écoles. Voir Antoine Robitaille, « Rupture artistique à l'Assemblée nationale », *Le Devoir*, 7 avril 2009.

historiques classés et mis en valeur, ou à mettre en valeur, à travers le Québec, pourraient ensuite être davantage publicisés sur place. Cela impliquera également une plus grande sensibilité au paysage urbain et rural.

Les monuments classés ou à classer, ainsi que les lieux de mémoire créés pour commémorer en inscrivant un repère dans le territoire, devront prendre en compte cette vue d'ensemble pour mieux répondre à leur fonction qui en est une de communication.

En somme, un bilan de l'état des lieux au Québec en matière de commémorations et de sites patrimoniaux, en comparaison avec le reste de l'occident, fait avant tout ressortir d'énormes lacunes et un grave manque de vision dans les organes de l'État censés être les gardiens de cette mémoire, autant qu'à la tête du gouvernement et de nos principales municipalités.

IV. RECOMMANDATIONS

Faisons maintenant le point sur nos recommandations pour définir une politique québécoise d'envergure en matière de commémorations. Nous recommandons

l'adoption d'une politique québécoise de commémorations en quatre points ou éléments.

Un cérémonial d'État pour la Fête nationale et les commémorations annuelles

Notre première recommandation concerne les jours fériés constituant une commémoration annuelle, soit la Fête nationale et les autres jours fériés à valeur commémorative (le type de commémorations qui se rangent dans nos 1^{re} et 2^e catégories). Nous recommandons l'élaboration d'un véritable cérémonial d'État pour marquer la Journée nationale des patriotes et surtout le 24 juin avec la solennité adéquate, c'est-à-dire, en sus des festivités déjà organisées, une participation du chef du gouvernement à des cérémonies empreintes de décorum officiel. Le lieutenant-gouverneur du Québec est le représentant du chef d'État du Canada, soit le monarque britannique, et est nommé par le gouvernement fédéral. Il a maintes fois été proposé au Québec que cet-

te fonction soit abolie au profit d'un président, par exemple du président de l'Assemblée nationale, ce qui ne modifierait guère le régime parlementaire actuel. Quoi qu'il en soit de ces réformes, il est pertinent de noter que le président de l'Assemblée nationale pourrait se joindre à ces solennités. La Fête nationale est la première des commémorations de la nation, qui célèbre alors son existence, non sans références à son passé et projections dans l'avenir. Même les fêtes du 24 juin telles qu'elles existent aujourd'hui, avec l'heureux succès des fêtes populaires à la fois sur les grandes et les petites scènes, dimension essentielle, devraient être augmentées d'un volet de solennités où seraient impliqués nos élus de façon coutumière, ce qui viendrait couronner les cérémonies, ce

qui nous apparaît constituer l'autre volet cardinal d'une Fête nationale. Nous recommandons une manifestation de moindre envergure de la part des chefs de l'État (c'est-à-dire son représentant) et du gouvernement (ainsi que du président de l'Assemblée

nationale) faisant du 11 novembre une journée des vétérans québécois. C'est toutefois l'implication de l'État et de ses plus hauts représentants lors des festivités du 24 juin et de la Journée nationale des patriotes qui nous semblent prioritaires.

Une Commission québécoise des commémorations nationales

Pour l'ensemble des commémorations d'anniversaires exceptionnels (le 3^e type de commémorations selon notre classement), notre seconde recommandation est de créer une Commission québécoise des commémorations nationales qui permettrait à l'État, après examen en fonction de critères nationaux (en prenant soin d'éviter l'éclatement particulariste), d'encourager les initiatives locales et celles des diverses associations qui sont pour la mémoire nationale, mais sans s'y substituer. Comme cela se fait ailleurs, elle pourrait aider à prévoir, selon un fonctionnement quelque peu *ad hoc*, les anniversaires marquants qui se présenteront à l'avenir. Cette commission publierait (en ligne notamment) à cet effet un répertoire des commémorations de l'année à venir sur le territoire québécois, nationales comme locales, inventoriant donc les initiatives locales. Sa mission consisterait aussi à soumettre à l'État annuellement une liste des commémorations d'envergure à prévoir à moyen terme.

L'État pourrait ensuite, à partir de cette liste, créer des commissions ad hoc, québécoises, pour des anniversaires comme le

400^e de Québec ou le 250^e de la Conquête et même d'organiser des manifestations présentant le point de vue national québécois sur ces événements. La constitution de cette commission est à établir : elle pourrait être un organisme indépendant où siègerait des représentants de différents milieux, par exemple des archives nationales, du ministère de la Culture, du Conseil des arts et des

Autant dans les célébrations populaires que le cérémonial d'État, c'est en faisant place à la mémoire nationale dans les manifestations organisées pour faire suite aux recommandations de la Commission que l'écueil des fêtes anémiques du 400^e anniversaire de la capitale sera évité, estimons-nous.

lettres du Québec, des sociétés historiques régionales et autres sociétés du même type (comme la SOPPOQ), des associations de professeurs d'histoire des différents ordres d'enseignement, journalistes, sociétés savantes, Académie des lettres du Québec, etc.

Voici un récapitulatif du type d'anniversaires à commémorer :

- Grands événements d'histoire politique et nationale : comme la fondation de Québec et d'autres grandes villes, l'arrivée de Cartier, la Conquête, la Rébellion des Patriotes, la Confédération, la Révolution tranquille ;

- Anniversaires de naissance, de décès ou de création-invention-réalisation liés à des personnages importants de l'histoire nationale (politiques, auteurs, penseurs, artistes, savants, inventeurs, pionniers, explorateurs, militaires, etc.) ;
- Autres types d'événements : fondations, inventions, réformes... ;
- Événements d'importance régionale ;
- Personnages d'importance régionale.

D'aucuns se demanderont comment une telle commission pourra éviter deux écueils : celui, très contemporain du « festivisme » qu'on associe à la condition « post-moderne », et celui de la partisanerie. Il nous semble que pour éviter ces deux écueils, la Commission doit être indépendante du pouvoir politique, chercher à définir une politique mémorielle nationale et non partisane et mettre l'accent sur l'histoire et la mémoire nationale, celles qui font référence au destin collectif des Québécois. Autant dans les célébrations populaires que le cérémonial d'État, c'est en donnant place à la mémoire nationale dans les manifestations organisées suite aux recommandations de la Commission que l'écueil des fêtes anémiques du 400^e anniversaire de la Capitale sera évité, estimons-nous.

Pour qu'une telle politique de commémoration ait toute sa portée, il faudra plus qu'une

commission indépendante pour prévoir les commémorations nationales et appuyer les diverses initiatives privées et locales. Il faudrait impliquer les collectivités locales du Québec. Pour ce faire, il faudrait s'inspirer des États-Unis qui ont obligé les États et les collectivités locales à créer des commissions locales pour coordonner leurs activités avec les organes fédéraux consacrés à la mémoire et aux commémorations nationales. Au Québec, les régions sont administratives ; malgré les CRÉ (comité régional des élus), le pouvoir local, les décideurs et élus locaux se regroupent plutôt dans les MRC (municipalité régionale de comté). Quelle formule pourrait impliquer les élus locaux ? La question doit être posée. Outre la Commission de la capitale nationale, en effet, le paysage québécois est trop désert en la matière. Il faut interpeller les grandes municipalités et les MRC du Québec et les impliquer davantage dans ces commémorations annuelles, ponctuelles comme celles liées aux sites d'interprétation.

Notons que la ville de Lévis s'est dotée d'une politique de commémoration³¹. Il serait sans doute pertinent d'exiger des grandes villes du Québec, à commencer par Montréal et Québec, et des « chefs-lieux » des régions administratives, d'en faire autant. Une loi pourrait obliger les villes moyennes et importantes du Québec de se doter d'une politique assurant leur participation à la politique québécoise de commémoration.

³¹ Voir le texte de la politique de commémoration sur le site de la ville : http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Pdf/Pol_Pol_Com.pdf

Sites historiques : une agence québécoise du patrimoine

En ce qui concerne la pratique commémorative liée à des sites (le 4^e type de commémoration dans notre classement : celui qui se déploie en permanence grâce à un site d'interprétation), notre 3^e grande recommandation est la création d'un organisme comme le NPS Américain et Parcs Canada, un type de « Patrimoine Québec » qu'on pourrait aussi nommer « Patrimoine du Québec » ou « Patrimoine québécois ». Le projet de loi 82, qui prévoit la création d'un Conseil du patrimoine culturel et de confier à la Commission de la capitale nationale la mise en valeur des sépultures de premiers ministres, nous semble en effet insuffisant. Nous estimons que c'est une véritable agence qu'il convient de mettre sur pied.

Cet organisme serait appelé à collaborer avec les Parcs nationaux du Québec, et mandaté pour préserver et mettre en valeur une multitude de sites historiques, culturels et naturels. Faudrait-il réunir, à l'instar des modèles canadien et états-unien, au sein d'une même agence et sous la tutelle d'un seul ministère la gestion des patrimoines naturel et culturel? C'est envisageable, comme la distinction entre deux agences peut demeurer pertinente. À la différence de la SÉPAQ, qui veille sur le patrimoine naturel, cette agence du « Patrimoine du Québec » pourrait donc naturellement relever du ministère de la Culture. La Commission responsable des commémorations serait indépendante de l'administration, mais cet organisme, non; en revanche, la Commission

des biens culturels du Québec pourrait être incorporée à ce « Patrimoine du Québec ».

Le mandat de « Patrimoine du Québec » devrait inclure l'érection de monuments commémoratifs valorisant la mémoire nationale à travers le territoire. Dans l'ensemble, sa mission devrait être définie en des termes clairs, apolitiques sur le plan constitutionnel, mais national, liés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine national avec une finalité simple, favoriser la perpétuation et la valorisation de l'identité nationale, qui distinguent les Québécois sur ce continent, comme de leur communauté

Les maisons de premiers ministres québécois – songeons à celles de Louis-Hippolyte Lafontaine, Maurice Duplessis, Robert Bourassa ou René Lévesque – des lieux remarquables du patrimoine religieux, aussi bien que des habitations ou des lieux de travail emblématiques d'une pratique sociale ou économique déterminante, que des terrains liés à un événement exceptionnel (grande bataille, grande épidémie, etc.) pourraient alors enfin être mis en valeur dans une perspective québécoise.

politique, grâce à la mémoire nationale. Son mandat permettrait ainsi d'exprimer le point de vue national québécois à travers ces lieux de mémoire.

Les sites et monuments gérés par cet organisme devraient être aussi variés que ceux que gèrent Parcs Canada et le NPS et sa capacité d'initiative, y compris en matière de reconstitution, pour créer certains sites d'interprétation et cela ne devrait pas être moindre. Les maisons de premiers ministres québécois, songeons à celles de Louis-Hippolyte Lafontaine, Maurice Duplessis, Robert Bourassa ou René Lévesque, des

lieux remarquables du patrimoine religieux, aussi bien que des habitations ou des lieux de travail emblématiques d'une pratique sociale ou économique déterminante, que des terrains liés à un événement exceptionnel (grandes batailles, grandes épidémies, etc.) pourraient alors enfin être mis en valeur dans une perspective québécoise.

Un tel travail ne peut se faire sans l'existence de spécialistes, d'un public sensibilisé et d'élites sensibilisées à ces questions, comme cela s'est fait en France notamment. Il nous semble donc nécessaire de recommander la création d'une chaire de l'architecture et de l'art québécois, qui relèverait par exemple du Musée national des beaux-arts du Québec (ou d'une école en émanant, ou encore d'une École des beaux-arts du Québec ou d'un autre établissement), et dont le mandat serait de recenser et analyser ce patrimoine à l'échelle du territoire de façon à le faire connaître et apprécier à sa juste valeur. Cet organisme ferait l'inventaire des monuments et plaques commémoratives du Québec et aurait le mandat d'embellir le territoire national en y inscrivant de tels points de repère (des monuments qui pourraient marquer le paysage urbain comme rural) et des plaques commémoratives. La toponymie mémorielle existante offre à elle

seule une première piste d'inscription de tels monuments dans le paysage, non exclusive, mais facile à utiliser.

Son mandat devrait bien sûr inclure aussi la constitution d'un portail substantiel sur la toile. La Catalogne l'a fait, tandis que plusieurs États américains se sont carrément dotés d'une encyclopédie en ligne. Nous croyons qu'il serait tout indiqué que le Québec se dote d'une telle encyclopédie. Cela n'ôte rien toutefois à la nécessité pour une agence de type « Patrimoine du Québec » de constituer un portail dédié à la valorisation en ligne du patrimoine du Québec, ni non

En conclusion, nous estimons que c'est seulement en instaurant une véritable politique de commémoration que l'État du Québec sera à la hauteur des prétentions nationales qui sont les siennes de longue date et qui font consensus au Québec, tirant enfin la leçon de sa devise nationale : « Je me souviens ».

plus pour une Commission québécoise des commémorations de publier une liste des commémorations et des activités principales prévues sur un site aisément accessible.

En conclusion, nous estimons que c'est seulement en instaurant une véritable politique de commémoration que l'État du Québec sera à la hauteur des prétentions nationales qui sont les siennes et qui font consensus au Québec, tirant enfin la leçon de sa devise nationale : « Je me souviens ».

RÉFÉRENCES

Association France-Québec : *Lieux de mémoire communs franco-québécois*
http://www.francequebec.fr/activites/lieux_de_memoire/lieux_memoire.htm

Société du patrimoine politique du Québec : *Mémoire présenté dans le cadre du comité consultatif du projet de loi 82 sur le patrimoine culturel*, le 12 novembre 2010, 11 p.

MALACK, Dominique-Valérie : *Identités, mémoires et constructions nationales ; la commémoration extérieure à Québec, 1889-2001*, thèse de doctorat en géographie, Université Laval, 2003.

NORA, Pierre (dir.) : *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 tomes, 1997.

RENAN, Ernest : *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Mille et une nuits, 1997.

CANADA

PARCS CANADA (LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES)
Guide de rédaction des énoncés d'intégrité commémorative
<http://www.pc.gc.ca/fra/docs/pc/guide/guide/table.aspx>

PATRIMOINE CANADA :
Jours fériés, commémorations, hymnes et symboles nationaux :
<http://www.pch.gc.ca/fra/1266237061269/1266193609234>

Raconter le Canada. La diversité culturelle au pays et dans le monde.
<http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm>

COMMISSION DES LIEUX ET DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA :
http://www.pc.gc.ca/clmhc-hsmbc/clmhc-hsmbc/index_F.asp

Plaques commémoratives : http://www.pc.gc.ca/clmhc-hsmbc/plaques/index_F.asp

Répertoire des désignations d'importance historique nationale au Canada
(à consulter en ligne) : http://www.pc.gc.ca/apps/lhn-nhs/index_f.asp

Conservation : le passé conjugué au présent. Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales

Auteurs : Joann Latremouille et Natalie Bull

Parcs Canada, Patrimoine canadien, Gouvernement du Canada

© Ministre des Approvisionnements et des Services Canada, 1994

N° de cat. : P35-78/1994

ISBN : 0-662-61232-9

Lieux de sépulture des premiers ministres du Canada

Texte : Christopher Moore

Parcs Canada, Gouvernement du Canada

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2000

ISBN : 0-662-65496-X

N° de cat. : R64-216/2001

Les lieux de la mémoire : La commémoration du passé du Canada

Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75^e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

Sous la direction de Thomas H.B. Symons, OC, FRSC

Commission des lieux et monuments historiques du Canada

© La Société royale du Canada, 1997

ISBN : 0-920064-58-2

Répertoire des désignations d'importance historique nationale : Commémoration de l'histoire du Canada

© Parcs Canada, mars 2004

(Publication annuelle)

QUÉBEC

Commission des biens culturels : <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/>

Vers une politique de commémoration, rapport de la Commission des biens culturels, Québec, août 1998, 34 p.

LOI SUR LES BIENS CULTURELS

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_4/B4.HTM

Éditeur officiel du Québec. *Projet de loi no 82, Loi sur le patrimoine culturel*, Assemblée nationale, 39^e législature, novembre 2010.

COMMISSION DE LA TOPONYMIE :

<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.html>

POLITIQUE DE DÉSIGNATION TOPONYMIQUE COMMÉMORATIVE :

<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/politiques-toponymiques/politique-commemorative.html>

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE :

<http://www.capitale.gouv.qc.ca/>

FRANCE

Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques (sous la présidence d'André Kaspi), République française, Ministère de la Défense, Paris, novembre 2008, 47 p.

ARCHIVES DE FRANCE

Recueil des célébrations nationales 2010 :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/>

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Base de données sur le patrimoine architectural français :

<http://www.culture.gouv.fr/mcc/Bases-de-donnees2>

MONUMENTS HISTORIQUES ET COMMÉMORATIFS :

http://www.culture.gouv.fr/culture/regions/regions_grat.htm

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX :

<http://www.monuments-nationaux.fr/>

ÉTATS-UNIS

ADVISORY COUNCIL ON HISTORIC PRESERVATION :

<http://www.achp.gov/>

PRESERVE AMERICA :

<http://www.preserveamerica.gov/index.html>

U.S. NATIONAL PARKS SERVICE :

<http://www.nps.gov/index.htm>

Présentation de l'IRQ

Fondé en 2002, l'Institut de recherche sur le Québec (IRQ) a pour mission de susciter, de soutenir et de diffuser des recherches et des textes d'opinion sur des sujets touchant le développement du Québec, la défense de ses intérêts vitaux et de l'identité qu'ils traduisent. Lieu d'échanges, de concertation et de débats entre les groupes et les individus qui réfléchissent et agissent pour bâtir le Québec, l'IRQ se situe au carrefour de l'observation et de l'action.

Équipe de recherche

- Gilles Grondin, directeur général
- Mathieu Bock-Côté, directeur de la recherche
- Charles-Philippe Courtois, chercheur associé
- Joëlle Quérin, chercheure associée
- Guillaume Rousseau, chercheur associé
- Patrick Taillon, chercheur associé



5500, rue Fullum, local 211
Montréal (Québec) H2G 2H3
Téléphone : (514) 527-6223

[www.irq.qc.ca](http://www irq qc ca)